



## COVID-19 Mesures de protection Oda ARTECURA

Valable à partir du 22 juin 2020 en raison de la levée pour la plupart des mesures par le Conseil Fédéral du 19 juin 2020

***Les séances d'art-thérapie de toutes spécialisations peuvent être reprises régulièrement.***

Le concept de protection a été adapté sur la base des dispositions de l'OFSP. Veuillez continuer à vous informer sur le site web de l'Oda ARTECURA sous la rubrique "Actualités".

### **Des règles plus simples pour tous :**

- Respecter les mesures d'hygiène et de distance
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après la thérapie
- Nettoyer les objets utilisés pendant la thérapie
- Aérer régulièrement
- Nettoyer régulièrement les objets et les surfaces utilisés par la clientèle
- Garder ses distances dans la mesure du possible
- Pas d'obligation de porter un masque
- En art-thérapie, le traçage des contacts est possible à tout moment en documentant les données personnelles de tous les participants

### **Offres de groupe**

À partir du 22 juin 2020, les offres de groupes d'art-thérapie pourront à nouveau être réalisées régulièrement. Les mesures d'hygiène doivent encore être respectées, voir ci-dessus.

### **Sources**

- <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/61803.pdf2>
- <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/61795.pdf>
- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html>

# Nouveau coronavirus: assouplissement des mesures

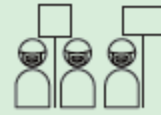
## Ce qui change à partir du 22 juin



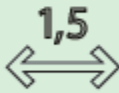
Fin de l'interdiction de rassemblement dans l'espace public



Événements de max. 1000 personnes autorisés



Manifestations politiques autorisées, port du masque obligatoire (dès le 20 juin)



Distance minimale de 1,5 m au lieu de 2 m



Autorisation de rester debout dans les bars et les restaurants



Suppression du couvre-feu pour les restaurants, les bars et les boîtes de nuit



Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés à nouveau autorisées



Port du masque vivement recommandé dans les transports publics aux heures de pointe

## Ce qui ne change pas



Garder ses distances



Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances



Respecter les règles d'hygiène



Se faire tester en cas de symptômes



Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts



Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat  
Conseil fédéral  
Consiglio federale  
Cussegl federal  
Federal Council

État : 19 juin 2020